



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

1. bienvenue + l'ordre du jour est-il accepté et y a-t-il l'annonce de divers ?
2. procès-verbal de l'Assemblée mardi 18 novembre 2025 avec amendement déjà livré <2025-12-24asro_assemblee corriger la note de seance concernant les indemnites de fonction statutaire>, observations et adoption ;
3. questions éventuelles sur les communications de l'administrateur ;
4. présentation des comptes exercices 2025 ;
5. élection de vérificateur/trice (à ce jour pas de nouvelles candidatures annoncées) ;
6. demande de collaboration pérenne de l'Association suisse Cuba ;
7. répartition des 96 heures forfaitaires de location de salles à l'UOG ;
8. faciliter la réalisation d'un « atelier des lois pour Français de l'étranger »
9. usage partagé entre les membres de la cave pour l'entrepôt de leurs archives ;
- X. DIVERS : date de la tenue de notre prochaine assemblée.

06/05/2026 note de séance assemblée ASRO mardi 2026-03-24

2026-05-06asro_assemblee note de seance assemblee ASRO mardi 2026-03-24.pdf

2026-01-30 Présent-e-s: DAMARY Martin vice-présidence; FISCO Antonio présidence; LELONG Aurélie titulaire; MORETTI Bruno titulaire; GUILLOT Michel suppléance; REYMOND Claude administrateur administrateur; excusée: SENN Mireille titulaire.

A 10h05 le vice-président Martin DAMARI nous informe que le président Antonio FISCO l'a prié de conduire la séance.

1. l'ordre du jour est accepté et Bruno annonce un divers.
2. adoption du procès-verbal de l'Assemblée mardi 18 novembre 2025, adoption de l'amendement <2025-12-24asro_assemblee corriger la note de seance concernant les indemnites de fonction statutaire>.
3. après publication par considération tacite, adoption de la présence du lien en page Bienvenue du site web ASRO sur <https://www.asro1918.org/-Appel-pour-le-maintien-de-la-plainte-aupres-de-l-OIT-.html>
4. l'Administrateur présente les comptes de l'exercice 2025: l'assemblée accepte a) ses conclusions et le rétablissement de l'adjonction de charges aux loyers semestriels; b) que l'adoption définitive des comptes 2025 s'opère à l'assemblée d'automne lorsque le rapport de vérification aura été établi par Aurélie.
5. le SSP annonce chercher une personne pour seconder Aurélie dans l'organe de révision, sa proposition fera l'objet d'une consultation avant notre prochaine assemblée - laquelle validera formellement le mandat à son/sa candidat/e.
6. après étude de ses statuts, la demande de collaboration pérenne de l'Association suisse Cuba est acceptée; l'assemblée décide a) de la mise à disposition d'une clef (ASRO J), b) confirme la perception d'un émolument de 15 francs de location sans limites de temps pour chaque réservation, c) lesquelles devront se tenir principalement les jeudis ou vendredis.
7. consécutivement à la démission du membre km207 l'assemblée accepte la proposition de l'Administrateur d'effectuer une répartition de ses 4 heures sur les 96 heures forfaitaires de location de salles à l'UOG avec pour : CGAS + 1h pour atteindre 13, SEV-régional + 1h pour atteindre 9; syndicom + 2h pour atteindre 14. L'assemblée décide a) que cette nouvelle répartition est applicable pour l'exercice 2025 et remercie l'Administrateur d'établir d'éventuelles factures selon cette dernière; b) prend note que les réservations auprès de l'UOG ont été faites sous le compte du SEV-régional alors qu'elles concernaient le SEV-TPG = l'Administrateur corrigera les enregistrements y relatifs dans sa base de données.
8. l'assemblée accepte de renouveler son accord pour faciliter la réalisation d'un « atelier des lois pour Français de l'étranger »; elle décide par ailleurs d'établir un forfait de location des communs pour les journées des samedis et/ou des dimanches à 150 francs.
9. concernant l'usage partagé entre les membres de la cave pour l'entrepôt de leurs archives, l'assemblée impartit au SSP un délai à fin juin 2026 pour qu'il évacue ce qui se trouve en dehors du périmètre qui lui faut alloué il y a longtemps. Le matériel de Paolino devrait être considéré comme encombrant et porté en décharge à ce titre.
- X. DIVERS : a) la tenue de notre prochaine assemblée est fixée au mardi 13 octobre, avec possibilité d'un report au jeudi 29 octobre de 10h à 12h; b) Bruno souhaite que syndicom et SEV-VPT retraités des TPG échangent leur tableau respectif de délibérations d'instances en cellule K - qu'ils partagent.

Séance levée à 11h30, Claude REYMOND au procès-verbal, sa première version du 6 mai est mise en consultation auprès des personnes présentes pour de possibles corrections jusqu'au 13 mai 2026.

Cette version du 18 mai comprend la modification d'Aurélie annoncée le 7 mai, et une information d'Antonio communiquée le 13 : le nouveau comité syndicom a été averti que le local K doit rester libre tous les 1^{er} mardi du mois pour respecter son usage prévu par le calendrier du SEV- TPG retraités.